



Département de la Meuse
Arrondissement de Verdun – Canton d'Etain
Commune de Thillot sous les Côtes
6 place de la Mairie – 55210 THILLOT SOUS LES CÔTES
mairiedethillot@gmail.com-03.29.89.32.77

Procès-Verbal – Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Thillot sous les Côtes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.

Date de la convocation		Etaient présents : Tous les conseillers
Nombre de membres élus	11	
Nombre de membres en fonction	10	
Nombre de conseillers présents	10	
Nombre de suffrages exprimés	10	

Monsieur Eric SECRET, conseiller municipal, est nommé secrétaire de séance. Madame Isabelle DUFOSSEE, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire auxiliaire.

Adoption procès-verbal du 16 septembre 2024

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT A LA PLACE DE L'ECOLE

Une délibération doit être prise afin d'autoriser le maire à déposer un dossier DETR pour l'aménagement d'un logement à la place de l'école. Ce dossier est à déposer avant le 31 janvier 2025 et une subvention de 52 000 € serait possible.

Proposition : Dépôt de dossier DETR pour obtention d'une subvention de 52 000 €

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

PLAN DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX RELATIFS AU NOUVEAU LOGEMENT

Une délibération doit être prise afin de prévoir un plan de financement des travaux du logement ; il est envisagé de contracter deux prêts, un à court terme pour couvrir le montant des subventions et la TVA, en attendant leur versement et un à moyen terme pour le solde du montant des travaux.

Proposition : Contraction d'un emprunt à court terme pour travaux relatifs au nouveau logement

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

Proposition : Contraction d'un emprunt à moyen terme pour travaux relatifs au nouveau logement

Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

FIXATION DU MONTANT DU LOYER RELATIF AU NOUVEAU LOGEMENT

Une délibération doit être prise afin de fixer le montant du loyer du nouveau logement : il est décidé de mettre le maximum autorisé de 7 €/m², soit 650 € mensuel.

Proposition : fixation du montant du loyer - 650 € mensuel		
Pour	Contre	Abstentions
8	-	M. Vincent VICH M. Bernard METTAVANT

RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT AGEDI

Une délibération doit être prise pour retirer la commune du syndicat AGEDI, car le logiciel de gestion doit migrer vers une nouvelle version, qui serait moins fonctionnelle.

Proposition : Retrait de la commune du Syndicat AGEDI		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE XPL-XDEMAT

Une délibération doit être prise pour faire adhérer la commune au service xpl-xdemat (nouveau logiciel de gestion COSOLUCE).

Proposition : Adhésion de la commune au service XPL-XDEMAT (logiciel de gestion COSOLUCE)		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

DECISION MODIFICATIVE DES AMORTISSEMENTS 2023

Une délibération doit être prise pour une décision modificative des amortissements 2023 qui avaient été mis sur la mauvaise ligne comptable.

Proposition : Décision modificative des amortissements 2023		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

AFFOUAGES

Une délibération doit être prise afin de fixer le montant des affouages. Il est décidé de maintenir le tarif à 7 €/stère.

Proposition : Affouages – 7 €/stère		
Pour	Contre	Abstentions
10	-	-

RAPPORT D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Une délibération doit être prise pour approuver le rapport d'artificialisation des sols

Proposition : Rapport d'artificialisation des sols		
Pour	Contre	Abstentions
9	-	M. Bernard METTAVANT

DIVERS

- Le devis pour la pose de gaines et de regards pour la fibre, Chemin du Charot , s'élève à 22 000 €. La Société LOSANGE a reconnu son oubli des habitations de cette rue et posera trois poteaux afin de les raccorder, à partir du 9 décembre. L'idée d'enfouissement de la fibre est donc abandonnée.

Vu que tous les sujets ont été traités et qu'il n'y a plus ni remarque, ni question, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Thillot sous les Côtes

M. Rémi MICHEL, Maire



M. Eric SECRET, Secrétaire de séance